

# Il y a du nouveau et du bon dans les assiettes de vos enfants



Le service commun de restauration du Sicoval agit pour se mettre en conformité avec la loi ÉGalim du 30 octobre 2018 et les trois objectifs qu'elle fixe :

**PAYER LE JUSTE PRIX** aux producteurs pour leur permettre de vivre dignement de leur travail ;

**RENFORCER** la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits ;

**FAVORISER** une alimentation saine, sûre et durable pour tous.

Pour satisfaire à ces enjeux, la commission restauration du Sicoval a décidé d'augmenter le prix du repas de 30 centimes d'euro en deux étapes :

**Une 1<sup>re</sup> majoration de 0,15 € au 1<sup>er</sup> février 2021 ;**

**Une 2<sup>de</sup> de 0,15 € au 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

À ce titre, les prix des repas sont à 3,64 € depuis le 1<sup>er</sup> février 2021 et seront à 3,79 € à partir du 1<sup>er</sup> février 2022.

La contribution de la commune pour les familles présentant un faible quotient familial restera la même, avec une prise en charge de 40 % pour les quotients inférieurs à 500 et 20 % pour les quotients compris entre 500 et 600.

Pour plus d'information sur la loi ÉGalim, vous pouvez [télécharger la plaquette](#).

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter la mairie :

[mairie.corronsac@wanadoo.fr](mailto:mairie.corronsac@wanadoo.fr)